

Achat d'un bien immobilier avant divorce

Par fab07, le 01/08/2016 à 09:03

je dois signer un sous seing chez un notaire mais je suis en procedure de divorce le notaire m'a parle d'un feuille a faire signer par mon futur ex mari comme quoi il renoncait a ses droit sur cette maison ,est ce effectivement possible?

Par Visiteur, le 01/08/2016 à 10:00

bonjour? merci? non?

Par fabrice58, le 01/08/2016 à 17:53

C'est quoi un sous seing?

Un feuille?

Si c'est le notaire qui vous en a parlé, il a dû lui donner nom particulier car il est censé connaître le droit.

Vous ne lui avez pas demandé de précisions ?

Par youris, le 01/08/2016 à 18:13

il est toujours préférable d'attendre le divorce définitif avant d'acquérir un bien immobilier.